

fédération
des services
publics

la
cgt

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE : JE VOTE CGT !



Filière culturelle : mes missions ont un sens, mon vote aussi !

Partout en France, les syndicats CGT et leurs représentant-es au sein des instances paritaires locales et nationales portent les besoins, les aspirations et les revendications des personnels. Ils mènent la bataille revendicative pour améliorer les conditions de travail et de vie de toutes et tous.

Depuis des années, les bibliothèques et médiathèques subissent l'austérité : postes supprimés ou non pourvus, précarité, budgets en baisse et charge de travail toujours plus importante. Il est demandé aux agent-es d'élargir les plages horaires d'ouverture, de multiplier les missions et les services, sans moyens supplémentaires.

Résultat : **surcharge de travail, perte de sens, stress et dégradation des conditions de travail.**

La lecture publique est pourtant un **service public essentiel**, qui garantit l'accès à la culture, au savoir et à l'émancipation pour toutes et tous.

La CGT refuse que les bibliothèques deviennent une variable d'ajustement budgétaire ou que les équipes soient contraintes de « **faire plus avec moins** ».

Nous refusons :

- Les suppressions et gels de postes
- La polyvalence des missions et le glissement de tâches
- La précarisation et le recours permanent aux contractuel·les

- Les « faisant-fonction » sans reconnaissance statutaire
- L'intensification du travail et la dégradation des conditions de travail
- Les primes au mérite qui mettent les collègues en concurrence
- Les inégalités entre territoires
- L'augmentation des amplitudes horaires sans moyens supplémentaires

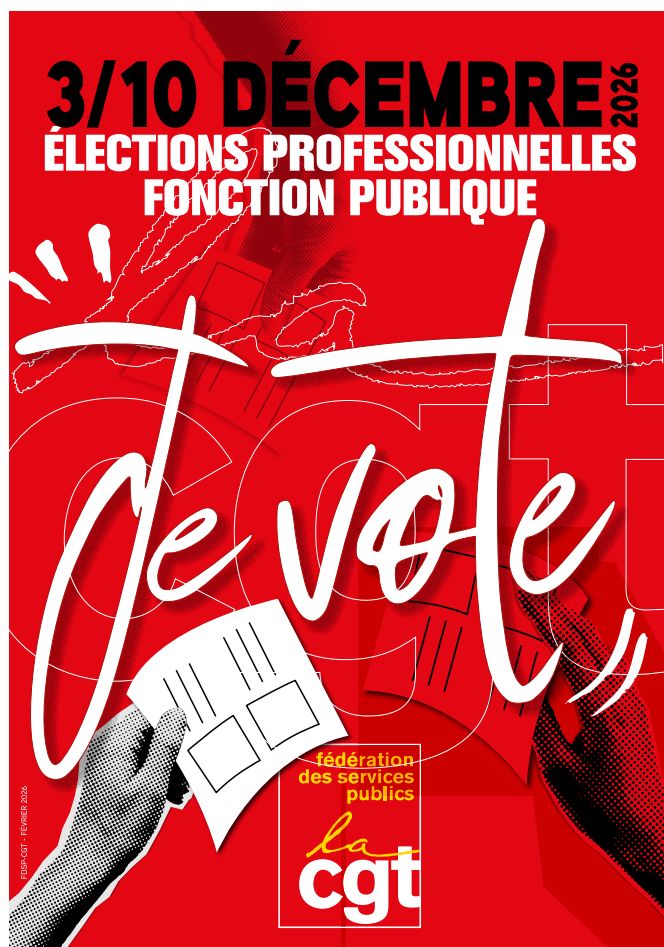
LA CGT REVENDIQUE :

- Des effectifs suffisants et tous les postes pourvus, avec des concours réguliers.
- La titularisation des contractuel·les
- De meilleures rémunérations et un véritable déroulement de carrière :
- Un point d'indice à 6,50 €
- L'intégration du régime indemnitaire dans le traitement indiciaire
- La reconnaissance des qualifications
- La fin des dispositifs de rémunération au mérite
- La reconnaissance statutaire et salariale des « faisant-fonction »
- Un droit à la santé hormonale, 24 ASA par an, pour toutes et tous, sans justificatif
- La réduction du temps de travail à 32 heures

De véritables moyens budgétaires pour la lecture publique : collections, animations, équipements et personnels.

Pas de service public de qualité sans agent-es respecté-es, reconnu-es et correctement rémunéré-es !
Pour être efficaces, pour assurer notre présence auprès des agent-es et des salarié-es dans toutes les instances CST, les CAP, en CCP*, pour que nos reven-

dications soient entendues et validées par les pouvoirs publics, nous devons être encore plus forts :



* CST : Comité social territorial, CAP : Commission administrative paritaire, CCP : Commission consultative paritaire



MES MISSIONS ONT UN SENS, MON VOTE AUSSI

.....
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
JE VOTE CGT !



**Connaissez vos droits,
lisez notre guide «Droits des agents»
en scannant le QR code**



**Pour vous syndiquer en ligne,
scannez le Flashcode!**